

RECENSEMENT DES PROGRAMMES
DE MÉDIATION ANIMALE EN FRANCE

réalisé par la Fondation Adrienne et Pierre Sommer

50
ANS



FONDATION ADRIENNE ET PIERRE SOMMER

La médiation animale est une méthode d'intervention favorisant les liens bienfaisants et respectueux entre les animaux et les humains, à des fins préventives, éducatives ou thérapeutiques.

La médiation animale en France se pratique dans des lieux extrêmement divers, pour des bénéficiaires aux profils très variés et selon des modalités propres à chaque situation. Face à ce foisonnement, signe de richesse et de vitalité, la Fondation Adrienne et Pierre Sommer a voulu y voir plus clair et dresser une cartographie aussi précise que possible de la médiation animale aujourd'hui en France. Un questionnaire, largement diffusé, a reçu plus de 1000 réponses venues de toute la France. Ces réponses sont riches d'enseignements dont voici les 10 principaux.

1

La médiation animale, une pratique fortement implantée en France

Le nombre élevé de réponses reçues (**plus de 1000**, qui représentent autant d'établissements) est en soi une information capitale : elle traduit le fait que la médiation animale – pratique méconnue il n'y a pas si longtemps – s'est imposée dans le monde social et médico-social. Elle est suffisamment présente et documentée pour que l'on prenne quelques minutes pour remplir un questionnaire qui lui est consacré.

Le sujet intéresse, interpelle.

Sur la totalité des établissements ayant répondu, **84% affirment pratiquer la médiation animale**. Les établissements pratiquant la médiation animale ont bien sûr été plus enclins que les autres à répondre au questionnaire et ce fait doit nous inciter à prendre ce pourcentage avec quelques précautions.

Le taux est néanmoins suffisamment élevé pour traduire – même corrigé à la baisse – un phénomène massif.

2

Une grande diversité des établissements ouverts à la médiation animale

Les EHPAD ou assimilés représentent le quart (24,9%) des établissements pratiquant la médiation animale, ce qui confirme une tendance déjà bien connue. Les EHPAD en effet ont été les premiers à recevoir des animaux et à en observer les bienfaits sur leurs résidents.

Les établissements accueillant des personnes handicapées sont également très nombreux à mettre en œuvre des actions de médiation animale : ils représentent **44,7% des répondants**. Les prisons (10,1%) et les structures d'accompagnement social (8,7%) occupent les places suivantes dans le classement. Les 11,6% restant sont les crèches, les écoles, les collèges, les lycées, la protection judiciaire de la jeunesse, l'aide sociale à l'enfance...

3

Personnes âgées et/ou handicapées : premiers bénéficiaires des actions de médiation animale

Conséquence évidente du point précédent : les personnes âgées et les personnes handicapées – enfants et adultes – sont en proportion les principales bénéficiaires des actions de médiation animale.

La médiation animale, couramment pratiquée et considérée comme une thérapie non médicamenteuse parmi d'autres, a largement fait ses preuves auprès de ces populations. Il n'est donc pas étonnant de les retrouver en tête de liste. Ce que le questionnaire nous apprend en creux, c'est que la médiation animale pourrait certainement être plus développée auprès d'autres catégories de population : enfants, adolescents, malades en services longue durée ou en soins palliatifs, personnes en difficultés sociales...

4

Les actions de médiation animale sont généralement organisées en interne

76% des actions de médiation animale ont lieu à l'intérieur des établissements, ce qui est cohérent avec le fait que les bénéficiaires sont souvent des personnes peu mobiles (âgées ou handicapées) : c'est l'animal qui vient à eux. Lorsque la médiation animale est pratiquée à l'intérieur des établissements, c'est le personnel qui s'en occupe dans 50% des cas. Le reste du temps, les actions ont lieu à l'extérieur : le bénéficiaire sort de l'établissement et se déplace jusqu'à l'animal. Dans ces cas-là, il est généralement fait appel à un prestataire spécialisé qui organise et prend en charge toute l'action (75%).

5

Les chiens sont présents dans plus de la moitié des actions de médiation animale

Les chiens sont présents dans 51% des actions de médiation animale. Faciles à transporter et à nourrir, capables de rester paisiblement à l'intérieur, les chiens sont particulièrement indiqués pour les actions de médiation animale mises en place à l'intérieur des établissements. Les chevaux et les ânes sont quant à eux cités dans un tiers des réponses (respectivement 23% et 9%). Ils sont souvent (mais pas systématiquement) associés à des prestations extérieures. Si l'on croise les réponses données à propos des animaux avec le type de populations accueillies dans les établissements, on obtient des résultats intéressants mais conformes à ce que l'on pouvait attendre intuitivement. Quand il s'agit de personnes âgées, les chiens sont présents dans 78,5% des actions de médiation animale. Pour les autres types de bénéficiaires (personnes handicapées, en difficultés sociales, détenues, enfants, adolescents), le panel d'animaux intervenants est beaucoup plus varié, ce qui coïncide sans doute avec une plus grande hétérogénéité des actions menées.

6

Le coût de la médiation animale : pas toujours facile à évaluer

Autant il est facile de connaître le coût d'une action de médiation animale lorsqu'elle est confiée à un prestataire extérieur (il suffit de regarder le montant de sa facture), autant il est moins aisé d'évaluer ce coût lorsque l'action est organisée en interne car il faut intégrer des frais de personnel et une quote-part de certaines dépenses de l'établissement. Notons d'ailleurs que 15,9% des répondants déclarent ne pas savoir. 30,9% des personnes interrogées pensent qu'une heure de médiation animale coûte moins de 10 euros par bénéficiaire. 17,5% pensent que ce coût se situe plutôt entre 11 et 20 euros, 23% entre 21 et 30 euros... Le coût varie en fonction des animaux impliqués (le chien est généralement perçu comme moins « cher » que le cheval, les animaux de la ferme sont encore meilleur marché), mais aussi selon le type d'établissement. Il est moins élevé en Ehpad qu'en prison par exemple. Quelle que soit la précision de ces évaluations, elles signalent en tout cas que, d'une manière générale, **la médiation animale n'est pas perçue comme une activité très chère.**

7

Une activité en plein essor :

70% des actions de médiation animale en place depuis moins de 3 ans

Les activités de médiation animale sont proposées dans les établissements interrogés depuis moins d'un an dans 28% des cas, et depuis moins de 3 ans dans 42% des cas. Signe que le secteur est dynamique et que de nouvelles initiatives sont mises en place régulièrement. Il ne faut pas en déduire pour autant que la médiation animale n'existait pas, ou peu, auparavant. Simplement, la plupart du temps, les actions n'étaient pas répertoriées sous ce nom et n'étaient pas comptabilisées à part...

8

80% des répondants souhaitent former leurs équipes à la médiation animale

À une écrasante majorité, les personnes référentes qui ont répondu au questionnaire indiquent vouloir former leurs personnels à la médiation animale. Ce qui traduit clairement une volonté de pérenniser et de développer les actions.

« Que la nécessité de former le personnel soit quasiment unanimement reconnue, c'est une bonne chose. La médaille a malheureusement son revers : l'offre de formation actuelle est pléthorique, de qualité très variable et offrant peu de certifications. » Boris Albrecht, directeur de la Fondation

9

Le bien-être des animaux est systématiquement pris en compte

Le bien-être des animaux intervenant dans les actions de médiation animale est pris en considération, soit par un suivi vétérinaire régulier (50%), par la mise en place d'espaces dédiés (45%), la formation du personnel (32%). Il peut aussi être géré en direct par le prestataire.

10

La médiation animale, de plus en plus présente en milieu carcéral

109 établissements pénitentiaires sur 187 (soit 58,8%) ont répondu au questionnaire de la Fondation. Ce pourcentage très élevé traduit évidemment un fort intérêt pour le sujet. La médiation animale en milieu carcéral présente quelques caractéristiques bien spécifiques. Son développement est très récent (75% des actions mises en place depuis moins de 3 ans) et la Fondation y est pour beaucoup. Elle est, sauf en de rares exceptions, pratiquée à l'intérieur des établissements, au bénéfice de populations adultes. 80% des établissements pratiquant la médiation animale hébergent plus de 200 détenus. Les chevaux sont impliqués dans 30% des cas, ce qui est supérieur à la moyenne observée ailleurs.



Cette action de recensement a rencontré un succès très encourageant qui nous indique que la médiation animale est en plein essor en France.

Elle confirme que les établissements concernés ont conscience que le bien-être des animaux est un pré-requis essentiel. Et elle nous renseigne sur les domaines où la Fondation pourrait renforcer sa présence. »

Louis Schweitzer, président de la Fondation

